

International

>> Epidémiologie

>> L'AUTEUR

Maud LAFON

Rédactrice permanente de La Dépêche Vétérinaire

L'équitation : « un sport plus dangereux que la moto »

Bien que fréquents, les accidents en équitation font l'objet d'un assez faible nombre de publications en ce qui concerne leur épidémiologie. L'Institut de veille sanitaire a recensé celles existantes et a dressé un panorama des connaissances épidémiologiques dans ce domaine. Les données sont révélatrices de la dangerosité de cette pratique sportive.

L'Institut de veille sanitaire (InVS) publie un rapport intitulé *Epidémiologie des traumatismes accidentels en équitation* qui dresse la synthèse des connaissances épidémiologiques sur les traumatismes en équitation disponibles dans les revues scientifiques en France et à l'étranger.

Cette revue de la littérature souligne une grande disparité en ce qui concerne les taux d'incidence, exprimés généralement par rapport à la population générale faute de données spécifiques sur la population exposée au risque. Les taux de recours aux urgences varient ainsi de 21 à 36 pour 100 000 personnes et les taux d'hospitalisation de 16 à 24.

Les données françaises émanant de la Fédération française d'équitation (FFE) signalent, sur une période de 4 ans, 28 décès. Pour l'année 2006, 5 600 traumatismes accidentels en équitation ont été déclarés dans le cadre d'une pratique fédérale, soit une incidence de 9,1 pour 100 000 personnes en France métropolitaine.

4 % des accidents de sport

En s'appuyant sur l'*Enquête permanente sur les accidents de la vie courante*, l'InVS indique que 4 % des accidents de sport avec recours aux urgences surviennent lors de la pratique de l'équitation et que 80 % de ces accidents concernent des femmes, plus nombreuses que les hommes à pratiquer l'équitation de loisir. Par contre, à partir de 50 ans, les hommes sont plus à risque, l'InVS mettant ce constat sur le fait « d'une pratique plus féminine chez les jeunes amateurs en opposition à une pratique plus masculine chez les professionnels plus âgés ».

L'enquête montre aussi que les accidents d'équitation sont parmi les plus graves des accidents sportifs (30 % de fractures, 20 % d'hospitalisation).

Les modalités de survenue des accidents sont au nombre de neuf selon la revue : « chute de cheval, être écrasé par le cheval, prendre un coup de sabot, être heurté par un objet (branche, arbre...) pendant l'activité, rester coincé à l'étrier, prise de longe, se prendre un coup de tête du cheval, se faire marcher dessus par le cheval, se faire mordre ». La chute est le mécanisme le plus fréquent (60 à 87 %) suivi de l'écrasement par le cheval à la suite d'une chute (11 à 16 %), du coup de sabot (8 à 19 %) et de la morsure (0,8 %) (données d'une étude australienne). Un grand nombre de blessures survient également lorsque le cavalier se trouve à côté du cheval.

Des études canadiennes ont montré que seuls 9 à 20 % des accidentés portaient un casque.

Moins de chutes chez les professionnels

La revue montre que « les cavaliers professionnels chutent moins que les cavaliers amateurs et contractent moins de lésions durant les courses » et que « les taux d'incidence diminuent avec le nombre d'années d'expérience ». Le nombre d'accidents graves chez les professionnels varie entre 0,6 par an en France et 2,7 par an en Grande-Bretagne. En compétition, 94 % des chutes sont causées par un obstacle, selon des données de la Fédération équestre internationale.

Les blessures concernent le plus souvent la partie supérieure du corps et, au rang des lésions rencontrées, on trouve fractures, luxations, entorses chez les adultes et fractures des os longs et traumatismes crâniens chez les enfants. Les lésions les plus graves sont observées chez les cavaliers amateurs. Les décès sont le plus souvent imputables à des traumatismes crâniens. Selon les pays, les taux de mortalité varient de 0,06 (Etats-Unis) à 1,17 (Australie) pour 100 000 personnes.

La principale mesure de prévention imposée par de nombreux pays, dont la France, est le port d'un casque mais il n'est pas systématique.

« L'équitation apparaît comme un sport dangereux et certaines études ont montré que ce sport était plus dangereux que la moto ou les courses automobiles », conclut l'InVS.

3 décès étant survenus lors de concours entre octobre 2007 et février 2008, la FFE a conduit, en 2009, une enquête épidémiologique sur les accidents survenant en concours complet d'équitation. Ses résultats devraient permettre d'améliorer la prévention et la réglementation. ■

>> Encore plus d'infos !

Le rapport est téléchargeable sur le site Internet de l'InVS : www.invs.sante.fr



Les traumatismes accidentels en équitation sont, en majorité, consécutifs à des chutes.